

**Ollainville****DELIBERATION**  
**N° CM 34/078/2024**

# DÉLIBÉRATION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### - Séance du 25 juin 2024 -

Nombre de Conseillers  
Municipaux en exercice :  
27Présents et représentés :  
27

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le 19 juin 2024, se sont réunis en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire, à la Mairie, salle du Conseil.

**PRÉSENTS** : M. Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire,  
M. Olivier MALECAMP, Mme Muriel CHEVRON, M. Régis CARPENTIER, M. Nicolas FOUQUE,  
M. Thierry FAVOCCIA, Mme Marie-Christine HARISLUR, Adjoints au Maire,  
M. Pierre PAREUX, Mme France NOIROT, Mme Isabelle BOTIN, Mme Marie-France DELANZY,  
M. Michel BURILLO, Mme Véronique MAFFÉO, Mme Adeline CLOGENSON, M. Ludovic GOURDY,  
M. Philippe CHERY, M. Julien BOUILLON, M. Philippe JOLY, M. Laurent MEUNIER,  
Conseillers Municipaux.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme Marie-Hélène CHAPDELAINÉ qui donne procuration à Mme Véronique MAFFÉO, M. Didier BONNIER qui donne procuration à M. Michel BURILLO, M. Patrick BONNEMYE qui donne procuration à Mme Muriel CHEVRON, M. Thierry DELCUPE qui donne procuration à M. Olivier MALECAMP, Mme Sophie Anne PÉAN qui donne procuration à Mme Marie-France DELANZY, Mme Christine ROUSSET qui donne procuration à Mme Marie-Christine HARISLUR, M. Nicolas PIOT qui donne procuration à M. Nicolas FOUQUE, Mme Sylvie MARCHAND qui donne procuration à M. Philippe JOLY

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Isabelle BOTIN

#### • Créations et suppressions d'emplois

Monsieur Régis CARPENTIER, Adjoint au Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial (CST).

Les communes de 2 000 habitants et plus ont la possibilité de recruter sur un emploi fonctionnel, un directeur général des services.

Monsieur Régis CARPENTIER expose qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de directeur général des services, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A de la filière administrative, au grade d'Attaché ou d'Attaché principal par voie de détachement.

La délibération doit préciser :

- le(s) grade(s) correspondant(s) à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application de l'article L332-8 du code précité, (emplois ne correspondant pas aux missions susceptibles d'être statutairement dévolues aux fonctionnaires territoriaux, emplois lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services justifient le recours à un agent non titulaire, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30 ou de secrétaire de mairie quelle que soit la durée du temps de travail dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants, emplois dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autre autorité territoriale dans les communes de moins de 2 000 habitants ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

**Considérant** le tableau des emplois annexé au budget primitif 2024,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer un emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants, afin de diriger l'ensemble des services de la collectivité et d'en assurer la coordination, sous l'autorité du Maire.

L'emploi fonctionnel pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie A, de la filière administrative, au grade d'Attaché ou d'Attaché principal par voie de détachement.

**Considérant** la nécessité de créer trois emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe (C3), permanent à temps complet, en raison de l'inscription de trois agents occupant le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2), sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Considérant** la nécessité de supprimer deux emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2), permanents à temps complet, en raison de l'inscription de deux agents occupant le grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Considérant** la nécessité de supprimer trois emplois d'adjoint administratif (C1), permanents à temps complet, en raison de l'inscription d'un agent occupant le grade d'adjoint administratif, sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, de la fin de détachement d'un agent occupant un emploi d'adjoint administratif et issu de la filière animation, de la vacance d'un emploi d'adjoint administratif qui ne sera pas pourvu et de l'importance de le retirer des effectifs budgétaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe (C3), permanent à temps complet, en raison de l'inscription d'un agent occupant le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2), sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Considérant** la nécessité de supprimer un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe (C2), permanent à temps complet, en raison l'inscription d'un agent occupant le grade d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**Considérant** la nécessité de créer un emploi d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet, en raison de la réussite d'un agent au concours interne d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe – session 2023, de son inscription sur liste d'aptitude et du souhait de l'employeur de le nommer sur ce grade, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Monsieur CARPENTIER propose à l'assemblée :

#### **FONCTIONNAIRES**

- **la création** d'un emploi fonctionnel de Directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants, permanent à temps complet,
- **la création** de trois emplois d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet
- **la création** d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet,
- **la création** d'un emploi d'animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet,
  
- **la suppression** de deux emplois d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet,
- **la suppression** de trois emplois d'adjoint administratif, permanent à temps complet,
- **la suppression** d'un emploi d'adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe, permanent à temps complet,

Le tableau des emplois est ainsi modifié,

À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : **Emplois de direction des Communes**

Grade : Directeur général des services des communes de 2 000 à 10 000 habitants

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

Filière : ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : **Adjoints administratifs territoriaux**

Grade : Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 5
- nouvel effectif : 8

Grade : Adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 4.5
- nouvel effectif : 2

Grade : Adjoint administratif

- ancien effectif : 4
- nouvel effectif : 1

Filière : ANIMATION

Cadre d'emploi : **Animateurs territoriaux**

Grade : Animateur territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Cadre d'emploi : **Adjoints d'animation territoriaux**

Grade : Adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe

- ancien effectif : 0
- nouvel effectif : 1

Grade : Adjoint d'animation principal de 2<sup>ème</sup> classe

- ancien effectif : 6
- nouvel effectif : 5

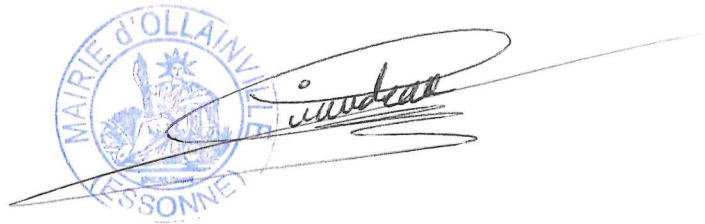
**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** d'adopter les modifications du tableau des emplois ainsi proposées.

- **Dit** que les dépenses nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrites au budget 2024, chapitre 012.

*Le 27 juin 2024*

*Jean-Michel GIRAUDEAU, Maire*



The image shows a circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE D'OLLAINVILLE-ÉVAUX" at the top and "ESSONNE" at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a crown, a sun, and a figure. Overlaid on the right side of the stamp is a handwritten signature in blue ink, which appears to be "J. Giraudau".